



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2015 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2015-2016-2017

CHANGEMENT DE LIEU – SÉANCES EXTRAORDINAIRES – MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2014 À 19H30 ET 20H00

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'effet que le budget pour l'année 2015 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015-2016-2017 de Ville de Lorraine seront adoptés lors de la séance extraordinaire du mercredi 10 décembre 2014, à 19h30 exceptionnellement au Centre culturel Louis-Saint-Laurent situé au 4, boulevard de Montbéliard à Lorraine.

QUE lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2015 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015-2016-2017.

QUE cette séance extraordinaire sera suivie d'une deuxième séance extraordinaire, le même jour à 20h00, également au Centre culturel Louis-Saint-Laurent situé au 4, boulevard de Montbéliard à Lorraine, pour adopter les différents budgets des organismes paramunicipaux et donnant suite aux obligations de la municipalité.

Donné à Lorraine, le 15 novembre 2014

Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière